



Appel à candidature : Professeur en Service Educatif aux Archives Départementales de la Vienne (Poitiers).

publié le 05/09/2019

Un.e enseignant.e est recherché.e pour prendre en charge une mission de Professeur en Service Educatif (PSE).

Descriptif :

Pour l'année scolaire 2019-2020, une mission de Professeur-e en Service Éducatif est prolongée au sein des Archives Départementales de la Vienne (Poitiers).

Sommaire :

- Présentation de la structure
- Les missions du Professeur-e en Service Éducatif
- Le suivi des actions et le bilan d'activité
- Tutelle et responsabilités
- Profil et indemnité
- Candidature
- Contacts et Agenda

Dans l'Académie de Poitiers, une trentaine d'institutions et structures culturelles et scientifiques (monuments, musées, théâtres, bibliothèques, services d'archives, etc.), accueillent des Professeur-e-s en Service Éducatif (PSE). Ces Professeur-e-s en Service Éducatif en mission dans ces structures culturelles demeurent sous la tutelle de la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) du Rectorat de Poitiers. Leurs missions consistent prioritairement à développer l'accueil, l'information et la sensibilisation des publics scolaires (élèves et professeurs) à toutes les formes de patrimoine, d'art et de culture, y compris dans leur dimension de culture scientifique, technique et numérique.

● Présentation de la structure

Créées en 1796, les Archives départementales exercent quatre missions principales :

- la collecte,
- le classement,
- la conservation,
- la communication.
- Les Archives départementales ont en charge les archives des institutions d'Ancien Régime, des services du Département, des services de l'État, des communes (dans certains cas fixés par la loi), des notaires, et plus généralement des organismes publics situés dans le département. Elles peuvent aussi prendre en charge des archives privées (entreprises, associations, particuliers) présentant un intérêt historique.
- Les Archives départementales, directement ou en collaboration avec d'autres institutions, ont aussi un rôle éducatif (accueil de classes par le service éducatif, accueil de cycles de cours de l'université de Poitiers en lien avec les archives) et culturel (valorisation des collections).

● Les missions du Professeur-e en Service Éducatif

Les missions du Professeur·e en Service Éducatif au sein des Archives Départementales de la Vienne sont les suivantes :

1. Informer le milieu scolaire des activités et des ressources proposées par les Archives Départementales de la Vienne et promouvoir sa fréquentation par les enseignants et leurs élèves.

Les PSE utilisent pour cela les sites internet académiques (délégation académique à l'action culturelle, sites disciplinaires, sites des DSDEN, réseaux sociaux) et interviennent directement auprès des établissements.

2. Accompagner l'équipe des Archives Départementales de la Vienne dans la mise en place d'un programme d'activités culturelles adapté au public scolaire et utile à la mise en œuvre des projets formulés par les professeurs dans le cadre des programmes d'enseignement ou de l'accompagnement éducatif.

3. Contribuer à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation initiale et continue à l'intention des enseignants du premier et du second degré dans le cadre des formations disciplinaires et interdisciplinaires, en concertation avec les autorités compétentes, qu'il s'agisse des services rectoraux ou des universités.

4. Produire et mettre à disposition des ressources pédagogiques : documents, dossiers thématiques en lien avec les programmes d'enseignement, jeux et maquettes pédagogiques, expositions itinérantes, etc. Ces ressources peuvent être élaborées en collaboration avec les centres du réseau Canopé (documentation pédagogique.)

5. Inscrire le travail dans le cadre du PEAC (Parcours en éducation artistique et culturelle) et s'assurer de sa mise en œuvre au regard des différents partenariats, accompagnés par la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DRAC, DRAAF, Canopé, ...).

6. Au sein des par les Archives Départementales de la Vienne, le·la Professeur·e en Service Éducatif mettra en avant les différents piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle en favorisant la Rencontre (Pilier 1) avec ce lieu de culture et d'histoire et les ressources spécifiques qui s'y trouvent ainsi que les acteurs de la culture qui y travaillent. Il·elle veillera à développer un corpus d'ateliers de pratique (pilier 2 : Pratiquer) qui permettra aux publics scolaires de développer leurs connaissances et compétences artistiques et culturelles. Enfin, le·la Professeur·e en Service Éducatif veillera à produire des ressources qui permettront aux publics scolaires de s'approprier la thématique travaillée ou d'approfondir les connaissances liées à la visite du site (Pilier 3 : S'approprier) en favorisant des prolongations de l'animation en classe (lectures, réalisation de documentaires (vidéos, webdocs, podcasts, pages web etc.), entretiens, rencontres et débats, travaux d'arts plastiques, production littéraire etc.).

● Le suivi des actions et le bilan d'activité

Le·la Professeur·e en Service Éducatif informe régulièrement la DAAC afin de communiquer et valoriser les actions menées au sein de la structure culturelle. A la demande de la DAAC, le·la Professeur·e en Service Éducatif établit un bilan d'activité. Ce document met en perspective l'ensemble des actions conduites au sein du service des publics et leur portée au regard du contexte scolaire et culturel local. Visé par le responsable de la structure culturelle, il est transmis à la DAAC

● Tutelle et responsabilités

Dans le cadre de leur mission au sein de ces services, les personnels enseignants sont placés sous l'autorité du responsable de la structure culturelle concernée et sous la tutelle et responsabilité administrative de la Délégation à l'Action Culturelle (DAAC). La responsabilité pédagogique incombe aux corps d'inspection pédagogique.

● Profil et indemnité

Le·la Professeur·e en Service Éducatif, qui doit être affecté·e à temps plein dans un collège ou un lycée public de l'académie, bénéficiera pour accomplir cette mission de 1 IMP – soit un travail au sein du service des publics de 2 heures par semaine.

● Candidature

La réponse à cet appel à candidature prendra la forme :

- ▶ d'une lettre de motivation
- ▶ d'un Curriculum Vitae

● Contacts et Agenda

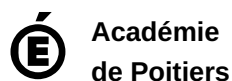
La candidature devra parvenir simultanément et par courrier électronique uniquement à :

- ▶ Annie Mathieu, Déléguée Académique à l'Action Culturelle
- ▶ Gaël Chenard, Directeur des Archives Départementales de la Vienne

La candidature devra parvenir au plus tard le 15 septembre 2019.

Après examen des candidatures, une commission composée du Directeur des Archives Départementales de la Vienne, de la Déléguée Académique à l'Action Culturelle et/ou des Conseillers Académiques entendra les candidats susceptibles d'être retenus avant le lundi 30 septembre 2019. Les candidats concernés seront prévenus par courrier électronique.

La prise de fonction sera effective au mois d'octobre 2019.



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.